

**Université frères Mentouri - Constantine 1**  
**Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie**

**Procès-verbal du Conseil Pédagogique de la faculté SNV**  
**N°05 au titre de l'année universitaire 2021-2022**

Suite aux directives de monsieur le Recteur de l'UFM Constantine 1 après la tenue du **conseil pédagogie de l'université le lundi 07/03/2022**, suite aux directives de monsieur le Doyen de la faculté SNV concernant le suivi des activités pédagogiques en vue de la préparation correcte de la fin de l'année universitaire, après l'**achèvement de la période allouée aux enseignements présentiels le jeudi 26/05/2022 et l'entame, le samedi 28/05/2022 de la semaine commune aux deux vagues consacrée aux révisions**, après achèvement de la deuxième session des comités pédagogiques pour ce deuxième semestre, toujours dans le cadre de l'évaluation des enseignements de ce deuxième semestre de l'année universitaire 2021-2022, il s'est tenu, le **lundi 30/05/2022 à 09h00, au niveau de la salle de conférence**, le conseil pédagogique N°05 de la faculté SNV. Étaient conviés à cette réunion : le Doyen, le vice Doyen en charge de la pédagogie, le responsable du Domaine SNV, les chefs de départements et leurs adjoints en charge de la pédagogie, les responsables de filières ainsi que les responsables des parcours Licence et Master. **Les convocations ont été envoyées par courrier électronique le dimanche 22/05/2022**. Environ 65% **des responsables pédagogiques** ont répondu favorablement à notre invitation. Plusieurs responsables invités nous ont informés en amont de leurs indisponibilités pour cause d'obligations pédagogiques, administratives ainsi que pour des raisons personnelles :

- Responsable de la formation Licence Bioinformatique ; appelé à exercer d'autres fonctions,
- Responsable de la formation Licence Entomologie ; en congés de maternité,
- Responsables des formations Licence Biochimie et Master Biochimie Appliquée : conviés à autre une réunion,
- Responsables des deux filières : sciences biologiques et écologie et environnement, pour des obligations pédagogiques,
- Responsable de la formation Master Biotechnologie et génomique végétale : impliqué dans un atelier pédagogique,
- Responsables administratifs du tronc commun de Biologie ; impliqués dans une sortie pédagogique sur terrains avec les étudiants de deuxième année Licence **(voir procès-verbal de présence joint à ce rapport)**.

Dans cette rencontre, nous avons développé plusieurs points. Les responsables pédagogiques et administratifs ont été informés en amont des points dans l'ordre du jour de cette réunion :

- 1- Rappel de la programmation des activités pédagogiques de la fin de l'année universitaire 2021-2022 :** dates importantes et échéanciers, rappel des dispositions de l'arrêté N°915 du 11 août 2021 fixant dispositions exceptionnelles autorisées en matière d'organisation et gestion pédagogique, de l'évaluation et de la progression des étudiants, durant la période COVID-19 au titre de l'année universitaire 2021-2022.
- 2- Bilan pédagogique des enseignements du deuxième semestre :** finalisation des activités pédagogiques programmées (cours, TD et TP), degré d'achèvement des programmes et difficultés soulevées.
- 3- Bilan de la 2<sup>ème</sup> session des comités pédagogiques du deuxième :** lecture des points évoqués dans les PV des comités pédagogiques.
- 4- Préparation des examens du deuxième semestre :** possibilité réalisation des contrôles en hors-série, possibilité de programmer les examens pour les matières découvertes et transversales en ligne, transmission de la chronologie des contrôles souhaitée par nos étudiants via les comités pédagogiques, préparation de la logistique des examens (répartition des locaux pédagogiques, affichage des plannings des contrôles et surveillances), directives et recommandations pour le bon déroulement de cette opération.
- 5- Organisation des délibérations finales :** rappel des directives concernant la correction des copies d'examens, affichage des notes et des corrigés-types, la programmation des contrôles de remplacement et de rattrapage du deuxième semestre, saisie des notes d'examens sur la plateforme PROGRES, tenue des délibérations de la session normale du semestre, ainsi que les délibérations annuelles des sessions normale et rattrapage, validation des procès-verbaux de délibération.
- 6- État d'avancement dans la réalisation du mémoire de fin de cycle Master et Licence (PPE) :** modalités, échéanciers et problèmes rencontrés.

- 7- **Modalités d'évaluation des mémoires de fin de cycle Master :** modalités d'organisation, homogénéisation des critères de l'évaluation intra et inter-spécialités, discussion de la barre (notre maximale à attribuer).
- 8- **Validation des Licences d'accès aux parcours Master.**
- 9- **Statistiques relatives au recueil des fiches de vœux des étudiants L1 et L2 :** lecture pédagogique des vœux formulés par nos étudiants, le fait que certaines filières et spécialités attirent nos étudiants, alors que d'autres sont désertées.
- 10- **Plateforme PROGRES**
- 11- **Divers**

Monsieur le Doyen a inauguré cette rencontre par l'exposition du bilan technique très satisfaisant des enseignements du deuxième semestre. Il a par la suite adressé ces plus vifs remerciements aux responsables pédagogiques, aux chefs de départements et leurs adjoints, pour tous les efforts consentis à la réussite des enseignements du deuxième semestre. Il les a invités par la suite à continuer sur cette lancée pour assurer une finalisation dans les délais, et dans de bonnes conditions, des activités pédagogiques et administratives relatives à cette fin d'année universitaire. Monsieur le Doyen a sensibilisé l'audience sur l'importance de la mobilisation de tous, particulièrement avec le calendrier de cette fin d'année qui s'annonce très chargée, avec des échéances serrées.

Monsieur le Doyen a mis en évidence l'importance du fait que chacun d'entre nous, dans sa responsabilité respective, est tenu de faire une auto-évaluation continue et régulière afin d'améliorer son rendement en mettant en vue ses points faibles et ses points forts ce qui s'inscrit dans une démarche cohérente d'assurance qualité. Dans ce sens, la faculté a mis en place un système de suivi et d'évaluation de la gouvernance de gestion des laboratoires de pédagogie, ainsi que les différents services (secrétariat, pédagogie, post-graduation, etc.) des départements. Après avoir évalué la performance des laboratoires de pédagogie (rapport présenté par Monsieur BOUMELLA Houcine), des visites d'inspections et d'évaluations au différents départements ont été programmées et sont déjà en cours (deux départements ont été déjà inspectés : le département de Microbiologie, ainsi que le départements de Biochimie-BCM)

## 1- Rappel de la programmation des activités pédagogiques de la fin de l'année universitaire 2021-2022

Nous avons rappelé à nos collègues responsables pédagogiques la programmation établie des différentes activités pédagogiques pour cette fin de l'année universitaire 2021-2022. Nous avons mis l'accent sur les dates importantes et échéanciers pour chaque opération. En vue du laps de temps très court entre les dates du début des examens de la session normale du deuxième semestre (samedi 04/06/2022) et le départ en vacances d'été (jeudi 15/07/2022), ainsi que la charge de l'encadrement des mémoires de fin de cycle Master et Licence PPE, nos responsables pédagogiques ont été sensibilisés à la nécessité d'un engagement sans faille de leurs équipes de formations pour la réussite dans les meilleures conditions, de toutes activités pédagogiques programmées, tout en respectant ces échéanciers (voir tableau ci-après).

| <b>Échéancier</b>                                     | <b>Activité pédagogique</b>   |
|---|---|
| <b>Du dimanche 20/02/2022<br/>au jeudi 02/06/2022</b> | - Enseignements en présentiel du deuxième semestre.   |
| <b>Du samedi 04/06/2022<br/>au jeudi 16/06/2022</b>   | - Tenue des examens de la session normale du deuxième semestre.   |
| <b>Du samedi 18/06/2022<br/>au jeudi 23/06/2022</b>   | - Correction des copies d'examens, affichage des notes et des corrigés-types,<br>- Programmation des contrôles de remplacement du deuxième semestre,<br>- Saisie des notes d'examens sur la plateforme PROGRES. |
| <b>Du dimanche 19/06/2022<br/>au jeudi 30/06/2022</b> | - Évaluations des mémoires de fin de cycle Licence (PPE) et Master  |
| <b>Du dimanche 26/06/2022<br/>au mardi 28/06/2022</b> | - Organisation des jurys des délibérations de la session normale du deuxième semestre.  |
| <b>Du mercredi 29/06/2022<br/>au jeudi 07/07/2022</b> | - Organisation des contrôles de rattrapages du deuxième semestre.   |
| <b>Du dimanche 10/07/2022<br/>au mardi 12/07/2022</b> | - Organisation des jurys des délibérations de la session rattrapage du deuxième semestre,<br>- Organisation des délibérations annuelles globales.   |

Nous avons rappelé également à l'audience que les dispositions dites « exceptionnelles » de l'arrêté N°915 du 11 août 2021 concernant l'organisation et la gestion pédagogique sont toujours de rigueur.

## **2- Bilan pédagogique des enseignements du deuxième semestre**

Comme cela a été constaté pour le premier semestre, le bilan technique des enseignements du deuxième semestre de l'année universitaire 2021-2022 dressé régulièrement (quotidiennement, avec deux récapitulatifs ; hebdomadaire, et par vague chaque quinzaine) par monsieur le Doyen de la faculté SNV et les chefs de départements est extrêmement satisfaisant, avec des taux de réalisation des activités pédagogiques programmées oscillant toujours entre 97% et 100% et ce pour tous les parcours et niveaux (L1, L2, L3 et M1). Néanmoins, nous avons relevé deux périodes où il y'a eu une certaine perturbation dans les enseignements du deuxième semestre : la première, du samedi 05 au jeudi 10/03/2022 (vague 2), pour cause de tenue du concours de Doctorat dans notre faculté et la réquisition d'un nombre conséquent d'enseignants pour les corrections des copies ainsi que pour la gestion de la cellule d'anonymat du concours, la deuxième, du samedi 30/04 au jeudi 05/05/2022 (vague 1) pour cause de coïncidence trois jours férié (1<sup>er</sup> mai et fête de l'Aïd). Heureusement, avec la programmation de séances supplémentaires par les équipes de formations, le retard accusé en conséquence a pu être rattrapé.

## **3- Bilan de la 2<sup>ème</sup> session des comités pédagogiques du deuxième**

Pour assurer un suivi correct du déroulement des activités pédagogiques, nos responsables ont été priés de réunir leurs équipes de formations entre le dimanche 24/04 et le jeudi 05/05/2022, et ce dans le cadre de la deuxième session des comités pédagogiques au titre du deuxième semestre de l'année universitaire 2021-2022. La synthèse de ces réunions est précisée dans le tableau ci-dessous :

| <b>Parcours Licence</b>                                      | <b>Nombre réunions</b> | <b>1<sup>ère</sup> session</b> | <b>2<sup>ème</sup> session</b> |
|--|------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Sciences de la Nature et de la Vie (Socle commun L1)         | 02                     | Mercredi 16/2/2022             | Mercredi 09/03/2022            |
| Sciences Biologiques (Socle commun L2)                       | 02                     | Dimanche 21/02/2022            | Mardi 22/03/2022               |
| Apiculture : responsable des productions apicoles (P)        | 02                     | Lundi 22/02/2022               | Mardi 26/04/2022               |
| Biochimie  | 02                     | Lundi 14/03/2022               | Dimanche 08/05/2022            |
| Bioinformatique  | 02                     | Mardi 15/03/2022               | Mercredi 27/04/2022            |
| Biologie Cellulaire et Moléculaire                           | 02                     | Mercredi 09/03/2022            | Dimanche 08/05/2022            |
| Biologie et Physiologie Végétale                             | 02                     | Lundi 22/02/2022               | Mercredi 13/04/2022            |
| Entomologie  | 02                     | Jeudi 10/03/2022               | Dimanche 24/04/2022            |
| Génétique  | 02                     | Jeudi 03/03/2022               | Mercredi 27/04/2022            |
| Immunologie  | 02                     | Mercredi 09/03/2022            | Mercredi 27/04/2022            |
| Microbiologie  | 02                     | Jeudi 24/03/2022               | Mercredi 27/04/2022            |
| Toxicologie  | 02                     | Jeudi 03/03/2022               | Jeudi 28/04/2022               |
| Biotechnologies (Socle commun L2)                            | 02                     | Dimanche 21/02/2022            | Mardi 22/03/2022               |
| Biotechnologie et Génomique Végétale                         | 02                     | Lundi 21/02/2022               | Mardi 12/04/2022               |
| Biotechnologie Microbienne                                   | 02                     | Mardi 15/03/2022               | Mercredi 27/04/2022            |
| Écologie et Environnement (Socle commun L2)                  | 02                     | Dimanche 21/02/2022            | Mardi 22/03/2022               |
| Écologie et Environnement                                    | 02                     | Dimanche 21/02/2022            | Mardi 12/04/2022               |
| Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (L1) | 02                     | Lundi 22/02/2022               | Mardi 12/04/2022               |
| Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (L3) | 02                     | Lundi 22/02/2022               | Mardi 12/04/2022               |
| <b>Parcours Master</b>                                       | <b>Nombre réunions</b> | <b>1<sup>ère</sup> session</b> | <b>2<sup>ème</sup> session</b> |
| Biochimie  | 02                     | Mercredi 09/03/2022            | Lundi 09/05/2022               |
| Biochimie Appliquée  | 02                     | Mardi 15/03/2022               | Mardi 10/05/2022               |
| Biodiversité et physiologie végétale                         | 01                     | Mardi 22/02/2022               | Mardi 12/04/2022               |
| Bioindustries, analyse et contrôle (P)                       | 02                     | Mardi 15/03/2022               | Mercredi 27/04/2022            |
| Bioinformatique  | 02                     | Mardi 15/03/2022               | Mercredi 27/04/2022            |
| Biologie et contrôle des populations d'insectes              | 02                     | Jeudi 10/03/2022               | Dimanche 24/04/2022            |
| Biologie et physiologie de la reproduction                   | 02                     | Mardi 22/02/2022               | Mercredi 13/04/2022            |
| Biologie moléculaire des microorganismes                     | 02                     | Lundi 21/03/2022               | Mardi 26/04/2022               |
| Génétique  | 02                     | Jeudi 03/03/2022               | Mercredi 27/04/2022            |
| Immunologie moléculaire cellulaire                           | 02                     | Mercredi 09/03/2022            | Mercredi 27/04/2022            |
| Microbiologie et hygiène hospitalière (P)                    | 02                     | Mardi 15/03/2022               | Mercredi 27/04/2022            |
| Physiologie cellulaire et physiopathologie                   | 02                     | Mercredi 09/03/2022            | Dimanche 08/05/2022            |
| Toxicologie  | 02                     | Jeudi 03/03/2022               | Jeudi 28/04/2022               |
| Biotechnologie et génomique végétale                         | 02                     | Lundi 21/02/2022               | Mardi 12/04/2022               |
| Mycologie et biotechnologie fongique                         | 02                     | Dimanche 06/03/2022            | Lundi 25/04/2022               |
| Biotechnologie et biothérapie                                | 02                     | Mardi 15/03/2022               | Mercredi 27/04/2022            |
| Écologie fondamentale et appliquée                           | 02                     | Dimanche 21/02/2022            | Mardi 12/04/2022               |
| Écologie microbienne   | 02                     | Dimanche 13/03/2022            | Lundi 25/04/2022               |
| Protection des écosystèmes                                   | 02                     | Lundi 22/02/2022               | Mardi 12/04/2022               |

À notre connaissance, toutes les équipes de formations ont organisé cette deuxième session des comités pédagogique. Nous avons accusé également réception de tous les procès-verbaux correspondants à ces rencontres. Lors de ces réunions, les responsables pédagogiques ont été priés de procéder à une évaluation de l'état d'avancement des enseignements du deuxième semestre tout en sachant que l'arrêt des cours a été programmé pour le jeudi 02/06/2022. Aussi, ils ont été invités à procéder à une évaluation de l'état d'avancement dans la réalisation des mémoires de fin de cycle Master et Licence PPE.

Après une lecture attentive des procès-verbaux de ces rencontres, nous avons relevé un état d'avancement très satisfaisant dans les enseignements (cours, TD et TP), certains enseignements ont pu même être finalisés avant l'arrêt des cours officiels, et même la tenue pour ces matières des contrôles en hors-série est prévue. Aucun problème majeur n'a été rapporté. Certaines contraintes liées à l'encadrement ont été soulevées. Ce point sera discuté amplement dans la rubrique correspondante.

Toujours dans le même sens, et pour s'assurer d'une programmation correcte de la finalisation des activités pédagogiques du deuxième semestre et de l'année universitaire en cours, nous avons invité nos responsables pédagogiques à organiser la troisième session des comités pédagogiques au titre du deuxième semestre de l'année universitaire 2021-2022, et ce entre le dimanche 22/05 et le jeudi 02/06/2022. Lors de ces rencontres, une évaluation de finalisation des activités pédagogiques, ainsi que la mise en place de la chronologie des examens souhaitée par nos étudiants, tout en examinant la possibilité de programmer certaines évaluations en hors-série, sera traitée. Aussi, une mise au point finale de l'évaluation de l'état d'avancement des mémoires de fin de cycle Master et Licence PPE sera faite.

Certains de nos collègues nous ont reproché le fait que, pour le deuxième semestre, le laps de temps entre la deuxième et troisième session des comités pédagogiques est assez court. Cela est dû essentiellement à certaines perturbations dans la programmation durant les semaines du samedi 05 au jeudi 10/03/2022 (concours de Doctorat) et du samedi 30/04 au jeudi 05/05/2022 (1<sup>er</sup> mai et fête de l'Aïd).

Pour rappel, les équipes de formations sont tenues d'organiser pour chaque semestre 3 réunions : la première pour s'assurer le démarrage correct des enseignements, la deuxième à mi-parcours pour apprécier l'état d'avancement, et une troisième et dernière, à la fin du semestre, pour s'assurer de la finalisation des enseignements et la programmation des évaluations. Des réunions à titre exceptionnel peuvent être provoquées si besoin.

#### **4- Préparation des examens du deuxième semestre**

Comme nous avons l'habitude de faire, dans le cadre des préparatifs des examens de la session normale du deuxième semestre de l'année universitaire 2021-2022, nous avons demandé à nos responsables pédagogiques de se concerter avec leurs délégués étudiants, et d'envoyer par la suite à leurs chefs de départements et adjoints en charge de la pédagogie, dans les meilleurs délais, la chronologie (ordre) des contrôles choisie par vos étudiants. Aussi, et pour s'assurer d'une meilleure coordination, il est important d'informer en amont les responsables administratifs au niveau des départements respectifs de la programmation éventuelle de contrôles hors-série. Nous avons demandé également à nos responsables d'étudier avec les enseignants et les étudiants concernés la possibilité de programmer les examens pour les matières découvertes et transversales en ligne conformément à l'arrêté N°915 du 11 août 2021, et d'encourager même ce mode d'évaluation pour ces matières. Cela diminuera la charge logistique globale des examens (locaux pédagogiques, surveillants, tirage papier), particulièrement pour les matières transversales communes à plusieurs spécialités.

#### **5- Organisation des délibérations finales**

Nous avons rappelé aux responsables pédagogiques les directives en vigueur concernant la correction des copies d'examens, l'affichage des notes et des corrigés-types, la programmation des contrôles de remplacement et de rattrapage du deuxième semestre, la saisie des notes d'examens sur la plateforme PROGRES, la tenue des délibérations de la session normale du semestre, ainsi que la programmation des délibérations annuelles des sessions normales et rattrapages, et la validation des procès-verbaux de délibération (pour information, voir les procès-verbaux des conseils pédagogiques de la faculté N°03 datant du 02/01/2022 et le dernier en date, le N°04, datant du 16/03/2022).

## **6- État d'avancement dans la réalisation du mémoire de fin de cycle Master et Licence (PPE) :**

En vue de l'importance de cette activité pédagogique délicate, nous avons mis l'accent sur son suivi rigoureux par les responsables pédagogiques et administratifs concernés. Après s'être assuré de la répartition de tous les étudiants concernés sur les encadreurs disponibles, après s'être attelés à la mise en place d'une fiche d'encadrement standardisée et homogénéisée pour chaque parcours comportant plusieurs informations (répartition des étudiants sur les encadreurs, les thématiques de recherches proposées par chaque encadreur, ainsi que les modalités de réalisation du mémoire), après avoir accusé réception de toutes les fiches d'encadrement pour les formations concernées (4 parcours Licence et 19 parcours Master), et après avoir demandé aux responsables pédagogiques de faire lors des réunions avec leurs équipes de formations des mises au point périodiques sur l'état d'avancement de cette opération (pour information, voir les procès-verbaux des conseils pédagogiques N°01 datant du 12/09/2021, N°02 datant du 07/11/2021, N°03 datant du 02/01/2022 et le dernier en date, le N°04, datant du 16/03/2022).

Nous avons rappelé à toute l'audience que nous avons à gérer pour cette année universitaire en cours l'encadrement de 69 projets PPE Licence (pour 163 étudiants) et de 384 mémoires de fin de cycle Master (pour 876 étudiants). Certes, c'est légèrement moins de ce que nous avons géré l'année passée, mais ça reste un effectif imposant assez difficile à gérer pour cette tâche pédagogique, surtout qu'une grande majorité de nos enseignants a opté pour la réalisation d'une partie pratique du mémoire de Master au sein des laboratoires de pédagogie.

Comme mentionné sur le PV du conseil pédagogique N°04, ainsi que sur la programmation finale des activités pédagogiques de l'année universitaire en cours, il a été rappelé à nos responsables que les évaluations des mémoires de fin de cycle Master auront lieu **du dimanche 19/06/2022 au jeudi 30/06/2022**. Nous avons été interpellés par plusieurs collègues responsables pédagogiques et enseignants qui, suite à un certain retard accusé dans la réalisation de la partie pratique du mémoire de Master, **nous demandant de prolonger ce délai et d'aller au-delà du jeudi 30/06/2022**. Après concertation avec le conseil d'administration de la faculté lors de la réunion du lundi 23/05/2022 et étude d'une possibilité de prolongation, nous avons le regret de répondre défavorablement à cette requête. En effet, nous avons reçu instruction de l'administration centrale stipulant qu'aucun diplôme ne sera établi après la date du jeudi 14/07/2022.

**Sachant que la fête de l'Aïd Al-Adha est prévue pour le dimanche 10 juillet 2022 (en conséquence les journées du 10 et 11/07/2022 seront chômées), il serait impossible au service des diplômes de respecter l'échéancier du jeudi 14/07/2022 si l'évaluation des mémoires de Master se prolonge au-delà du jeudi 30/06/2022. Toutes ces raisons ont été dûment expliquées aux responsables pédagogiques qui seraient chargés de les rapporter à leurs équipes de formations respectives.**

**Une fois l'évaluation des mémoires de Master terminée (au plus tard le jeudi 30/06/2022), un procès-verbal de délibération du quatrième semestre (S4) doit être établi pour chaque formation Master en 3 exemplaires dûment renseignés et signés par toute l'équipe de formation impliquée dans l'encadrement, le responsable pédagogique, ainsi que le chef de département. Ces PV doivent être déposés au niveau des départements au plus tard le dimanche 03/07/2022. Pour rappel, la date figurant sur ce PV sera celle qui figurera sur le diplôme délivré à l'étudiant, et non pas la date de soutenance.**

Devant les difficultés rencontrées chaque année dans la prise en charge de l'encadrement des mémoires de fin de cycle Master, particulièrement pour ceux ayant intégré dans ce mémoire un volet pratique dans un laboratoire de pédagogie ou de recherche, il a été proposé par Dr BOULAHROUF Khaled d'**organiser une partie pratique commune à tous les étudiants de la promotion sous la forme d'un atelier pédagogique consistant avec une rotation sur plusieurs laboratoires de pédagogie. À l'issue de cet atelier, l'étudiant rédige, en plus de la partie bibliographique, un rapport de stage qui sera évalué par un jury désigné par l'équipe de formation.** La faisabilité technique de cette proposition qui a reçu un très bon accueil de la part des collègues présents sera discutée prochainement.

## 7- Modalités d'évaluation des mémoires de fin de cycle Master :

Après concertation entre responsables pédagogiques et administratifs de la faculté SNV, il a été décidé que le mémoire de fin de cycle Master fera l'objet d'une évaluation à distance conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté N°915 qui stipule que « en l'absence de soutenance, le mémoire en question est évalué par l'encadreur et deux examinateurs ».

Soucieux d'une homogénéisation des modalités d'évaluation du mémoire de Master au sein de notre faculté, nous avons émis la **proposition** que l'évaluation de l'étudiant se fera sur la base du document du mémoire de Master (envoyé en PDF ou sur support papier) et de la présentation PowerPoint (envoyée par courriel). Ce point a été longuement débattu par l'audience (évaluation sur la base du PDF ou PDF + PPT). **Il a été décidé finalement que l'évaluation du mémoire de Master se fera exclusivement sur la base du manuscrit qui sera remis aux jurys d'évaluations sous format électronique et/ou imprimé (ce point est laissé à l'appréciation de l'équipe de formation).**

Aussi, conformément aux dispositions de l'arrêté N°915 du 11 août 2021 actuellement en vigueur, et selon l'article 9 : « **En l'absence de soutenance, le mémoire en question est évalué par l'encadreur et deux examinateurs** ». Dans ce sens, et pour répondre aux interrogations de certains collègues, **en l'absence de soutenance, la notion de « président de jury » n'existe pas.**

Suite à ces changements, nous étions dans l'obligation d'apporter des **modifications au PV de soutenance individuel que nous avons l'habitude de l'utiliser**, particulièrement la rubrique III (Évaluation de la soutenance de l'étudiant). Nous avons soumis des propositions par courrier en amont de cette réunion et demander par la suite à nos collègues d'enrichir ces propositions avec leurs suggestions. Toujours dans cette optique, nous avons procédé également à une **homogénéisation du modèle de la page de garde et de la page de couverture.**

La notation de l'étudiant pour le mémoire de fin de cycle est l'un des sujets les plus épineux et qui est souvent un sujet de discordance pour les équipes de formations. En effet, nous avons assisté ces dernières années à l'octroi de notes de plus en plus hausses, atteignant parfois le seuil extravagant de 19,75 !

**Il a été décidé à l'unanimité par les membres du conseil pédagogique de la faculté de maintenir la barre maximale de 18/20 fixée l'année passée. Toutes les équipes de formations sont tenues de respecter cette barre. Les chefs de départements, garant du respect de cette décision, ont pour instructions de refuser de signer un procès-verbal d'évaluation du mémoire de fin de cycle Master dans lequel la note attribuée à l'étudiant est supérieure à 18/20.**

## **8- Validation des Licences d'accès aux parcours Master**

Dans le cadre des préparatives de l'année universitaire 2022-2023, comme cela est de rigueur durant cette période de chaque année, nous avons demandé à nos collègues responsables pédagogiques des parcours Master, de définir, en concertation avec leurs équipes de formations, les Licences d'accès aux parcours Masters dont ils ont la responsabilité pour l'année universitaire 2022-2023. Ils ont été priés de renseigner un tableau définissant les licences d'accès par ordre de priorité ainsi que les quotas (pourcentage) des étudiants acceptés pour chaque Licence. Le nombre minimal de licences d'accès par formation Master a été fixé à 2. Nous avons rappelé aux responsables présents que la mobilité fait partie intégrante de la philosophie du système LMD et qu'il est inconcevable que des formations Masters soient accessibles aux étudiants issus d'une seule Licence.

**Après avoir demandé aux responsables pédagogiques concernés, tous les responsables présents (à l'exception de la responsable pédagogique de la formation Master Immunologie moléculaire cellulaire qui a apporté un changement minime) maintiennent ceux établis l'année passée (voir tableau ci-après).**

| <b>Filière</b>              | <b>Parcours Master</b>                          | <b>Licences d'accès</b>  |
|-----------------------------|---|--|
| <b>Sciences Biologiques</b> | Biochimie                                       | Priorité 1 : Biochimie (95%)<br>Priorité 2 : Microbiologie (05%)   |
|                             | Biochimie Appliquée                             | Priorité 1 : Biochimie (95%)<br>Priorité 2 : Microbiologie (05%)   |
|                             | Biodiversité et physiologie végétale            | Priorité 1 : Biologie et Physiologie Végétale (95%)<br>Priorité 2 : Biotechnologie et génomique végétale (05%)   |
|                             | Bioinformatique                                 | Priorité 1 : Bioinformatique (70%)<br>Priorité 2 : Biologie Cellulaire et Moléculaire (10%)<br>Priorité 3 : Biotechnologie Microbienne (10%)<br>Priorité 4 : Génétique (10%) |
|                             | Biologie et contrôle des populations d'insectes | Priorité 1 : Entomologie (90%)<br>Priorité 2 : Apiculture : responsable des productions apicoles (10%)   |

|                                  |  |  |
|----------------------------------|--|--|
|                                  | Biologie et physiologie de la reproduction | Priorité 1 : Biologie et Physiologie Végétale (95%)<br>Priorité 2 : Biotechnologie et génomique végétale (05%)   |
|                                  | Biologie moléculaire des microorganismes   | Priorité 1 : Microbiologie (95%)<br>Priorité 2 : Biotechnologie microbienne (05%)  |
|                                  | Génétique                                  | Priorité 1 : Génétique (90%)<br>Priorité 2 : Biologie Cellulaire et Moléculaire (05%)<br>Priorité 3 : Bioinformatique (05%)  |
|                                  | Immunologie moléculaire cellulaire         | Priorité 1 : Immunologie (95%)<br>Priorité 2 : Biologie Cellulaire et Moléculaire (05%)  |
|                                  | Microbiologie et hygiène hospitalière (P)  | Priorité 1 : Biotechnologie microbienne<br>Priorité 2 : Microbiologie  |
|                                  | Physiologie cellulaire et physiopathologie | Priorité 1 : Biologie Cellulaire et Moléculaire (85%)<br>Priorité 2 : Génétique (05%)<br>Priorité 3 : Immunologie (05%)<br>Priorité 4 : Bioinformatique (05%)              |
|                                  | Toxicologie                                | Priorité 1 : Toxicologie (95%)<br>Priorité 2 : Biochimie (05%)   |
| <b>Biotechnologies</b>           | Biotechnologie et génomique végétale       | Priorité 1 : Biotechnologie et génomique végétale (80%)<br>Priorité 2 : Biotechnologie Microbienne (20%)   |
|                                  | Biotechnologie et contrôle qualité (P)     | Priorité 1 : Biotechnologie microbienne<br>Priorité 2 : Biochimie<br>Priorité 3 : Microbiologie  |
|                                  | Biotechnologie et biothérapie              | Priorité 1 : Biotechnologie Microbienne (70%)<br>Priorité 2 : Biochimie (10%)<br>Priorité 3 : Biologie Moléculaire et Cellulaire (10%)<br>Priorité 4 : Microbiologie (10%) |
|                                  | Mycologie et biotechnologie fongique       | Priorité 1 : Microbiologie (95%)<br>Priorité 2 : Biotechnologie microbienne (05%)  |
| <b>Écologie et Environnement</b> | Écologie fondamentale et appliquée         | Priorité 1 : Écologie et environnement (80%)<br>Priorité 2 : Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (20%)   |
|                                  | Écologie microbienne                       | Priorité 1 : Microbiologie (95%)<br>Priorité 2 : Biotechnologie microbienne (05%)  |
|                                  | Protection des écosystèmes                 | Priorité 1 : Écologie et environnement (80%)<br>Priorité 2 : Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (20%)   |

## 9- Statistiques relatives au recueil des fiches de vœux des étudiants L1 et L2

En prévision de l'orientation des étudiants de la 1<sup>ère</sup> année SNV vers la 2<sup>ème</sup> année dans l'une des trois filières du domaine SNV de notre faculté (Sciences biologiques, Biotechnologies, Écologie et environnement), ainsi que l'orientation des étudiants de 2<sup>ème</sup> année en 3<sup>ème</sup> année vers les spécialités. Les étudiants de 2<sup>ème</sup> année sciences biologiques seront orientés vers l'une des 10 spécialités que comporte cette filière, ceux de la filière biotechnologie vers l'une des deux spécialités de la filière. Sachant que la filière écologie et environnement est mono-spécialité, ses étudiants ne sont pas concernés par cette orientation.

Après expiration du délai fixé pour le recueil des fiches de vœux, les statistiques relatives à cette opération sont détaillées dans les tableaux ci-dessous :

### Orientation des étudiants de première année SNV

| Filière en deuxième année | 1 <sup>er</sup> choix |
|---------------------------|-----------------------|
| Sciences biologiques      | 943                   |
| Biotechnologies           | 59                    |
| Écologie et environnement | 06                    |
| Sans choix                | 313                   |
|                           | <b>1321</b>           |

### Orientation des étudiants de deuxième année de la filière sciences biologiques

| Spécialité en troisième année                         | 1 <sup>er</sup> choix |
|---|-----------------------|
| Microbiologie   | 278                   |
| Biochimie   | 221                   |
| Immunologie   | 71                    |
| Toxicologie   | 61                    |
| Bioinformatique                                       | 29                    |
| Génétique   | 13                    |
| Biologie Cellulaire et Moléculaire                    | 05                    |
| Biologie et Physiologie Végétale                      | 05                    |
| Apiculture : responsable des productions apicoles (P) | 00                    |
| Entomologie   | 00                    |
| Sans choix  | 58                    |
|   | <b>741</b>            |

## Orientation des étudiants de deuxième année de la filière Biotechnologies

| Spécialité en troisième année        | 1 <sup>er</sup> choix |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Biotechnologie Microbienne           | 121                   |
| Biotechnologie et Génomique Végétale | 04                    |
| Sans choix                           | 45                    |
|                                      | <b>170</b>            |

Après la lecture pédagogique des vœux formulés par nos étudiants, nous avons constaté ce qui suit :

- Certaines filières et spécialités attirent nos étudiants, alors que d'autres sont désertées, et ce en dépit du fait que ces spécialités désertées sont très demandées par le secteur socio-économique. Cela est probablement dû à un manque d'informations auprès des étudiants concernant lesdites spécialités. Nous devons mettre prochainement des campagnes d'information et de sensibilisation à l'intérêt des spécialités des filières biotechnologies et écologie en environnement.
- Il est important de signaler qu'un nombre conséquent d'étudiants n'ont pas encore déposé leurs fiches de vœux. En effet, pour les étudiants de première année, 23,69% n'ont pas confirmé leurs choix de la filière. Pour les étudiants de deuxième année de la filière Biotechnologie, 26,47% n'ont pas confirmé leurs choix de la spécialité. Un taux d'étudiants sans choix beaucoup moins important a été relevé chez les étudiants de la deuxième année de la filière sciences biologiques : 7,83%.

Pour essayer de pallier, plus ou moins, à cette situation, le conseil d'administration a émis la **proposition d'établir l'orientation de l'étudiant vers les filières (L1 en L2), ainsi que les spécialités sur la base de la moyenne pondérée**. À titre d'exemple, la moyenne de l'orientation de l'étudiant sera calculée sur la base de la moyenne générale de tous les semestres, multipliée par un coefficient de deux (2); ajoutée à la moyenne des matières jugées essentielles pour accéder à la filière ou la spécialité en question, le tout divisé par trois (3). **Les responsables présents ont été priés d'envoyer leurs propositions concernant les matières ainsi que les coefficients de pondération qui seront utilisés**. Pr KACEMCHAOUCHE Nouredine, chef de département de Biologie Appliquée, a proposé d'introduire le passage en conseil de discipline de l'étudiant comme critère d'orientation qui pénalisera l'étudiant fautif par la non-attribution de son premier choix (même si sa moyenne le permet) ou que ce passage en conseil de discipline sera affecté par un coefficient d'abattement de la moyenne d'orientation.

## 10- Plateforme PROGRES

Concernant l'utilisation de la plateforme PROGRES, tous les responsables ont été, à maintes reprises, sensibilisés à l'importance des opérations qui sont liées à son utilisation. Les responsables ont été informés que, **désormais, l'ouverture de la plateforme pour la saisie des notes (session normale ou rattrapage), la génération du bilan des délibérations, la correction suite à des recours fondés, sera limitée dans le temps. Pour informations, prière de consulter la programmation des différentes activités pédagogiques pour cette fin de l'année universitaire 2021-2022, particulièrement en ce qui concerne les opérations liées à l'utilisation de cette plateforme.**

## 11- Divers

- Les responsables pédagogiques et administratifs présents ont été informés d'une nouvelle directive concernant l'usage des laboratoires de pédagogie. **Désormais, et sous aucun prétexte, il est strictement interdit d'introduire des prélèvements sanguins humains ou des souches bactériennes, pathogènes ou non identifiées, au sein des laboratoires de pédagogie.** Les responsables présents ont été chargés de transmettre cette information à leurs équipes pédagogiques, particulièrement ceux qui ont l'habitude de travailler sur ce type d'échantillons biologiques.
- Comme chaque année, les enseignants ainsi que les étudiants ayant réalisé un travail pratique au sein d'un des laboratoires de pédagogie de la faculté doivent impérativement disposer d'un quitus en fin d'année requis pour la signature de la sortie de l'enseignant et la récupération du diplôme de l'étudiant. Ce quitus atteste que l'enseignant et l'étudiant sont en règle avec le laboratoire utilisé, surtout en ce qui concerne la destruction du matériel biologique étudié, ainsi que les réactifs non utilisés.
- En préparation de l'année universitaire 2022-2023, concernant les affectations des enseignants, sur instruction de Monsieur le Recteur, sur recommandation de Monsieur le Doyen, **tous les enseignants de la faculté SNV doivent impérativement recevoir leurs affectations au format papier, et en main propre au plus tard le 30/06/2022. L'enseignant doit accuser réception de l'affectation en signant sur un registre. Les affectations doivent être établies en concertation entre le chef de département et le responsable pédagogique de la spécialité concernée, qui doivent tous les deux émarger sur l'affectation remise à l'enseignant.**

- Monsieur le Doyen a demandé aux responsables pédagogiques désireux d'organiser des sorties pédagogiques sur terrains pour leurs étudiants au titre de l'année universitaire 2022-2023, de programmer ces sorties dès maintenant (budget prévisionnel) avec leurs chefs de départements respectifs. D'habitude cette activité pédagogique est restreinte à certaines spécialités, il a été demandé à tous les responsables pédagogiques présents de proposer ce type d'activité pédagogique dans leurs parcours respectifs.
- Toujours dans le cadre de la prise en charge de la partie pratique du mémoire de Master, nous avons reçu de la part de plusieurs responsables pédagogiques, enseignants-encadreurs et étudiants, des faits assez alarmants concernant l'accueil et les conditions de réalisation du stage de nos étudiants au niveau des structures de santé publique, ainsi que les difficultés rencontrées. D'ailleurs, plusieurs enseignants-encadreurs ont été dans l'obligation de changer la thématique de recherche de départ, parfois même plusieurs fois, à cause de ces contraintes. La réalisation du volet partie pratique du mémoire de Master au niveau des structures de santé pour les formations Master de la filière sciences biologiques doit faire l'objet d'une réflexion profonde pour que le scénario vécu cette année par nos étudiants et encadreurs ne se répète pas.

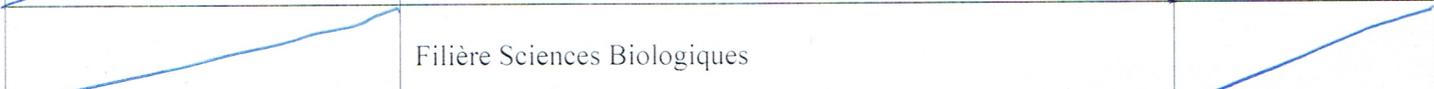
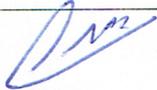
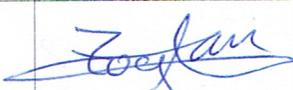
**La séance a été levée à 11h39...**

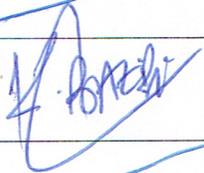
**Constantine le 30/05/2022**

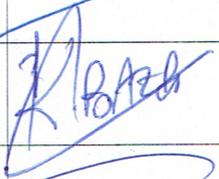
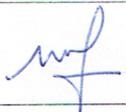
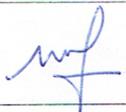
**Le responsable du domaine SNV**

رزقون محمد العربي  
مسؤول هيئة التكوين  
ع . ط . ح

Procès-verbal de présence des responsables pédagogiques  
Conseil Pédagogique N°05 de la faculté SNV (lundi 30/05/2022)

| Nom et Prénom        | Responsabilité  | Émargement  |
|----------------------|---|---|
| DEHIAAS LAID         | Doyen de la Faculté SNV                                       |    |
| MERAIHIA Djamel      | Vice Doyen Pédagogie - Faculté SNV                            |    |
| REGOUIN Mohamed Laid | Domaine SNV   |    |
| KELLOU. Kamel        | Filière Biotechnologies                                       |    |
|                      | Filière Écologie et Environnement                             |     |
|                      | Filière Sciences Biologiques                                  |    |
| Bétina Sma Imène     | Licence Apiculture : responsable des productions apicoles (P) |  |
|                      | Licence Biochimie   |    |
|                      | Licence Bioinformatique                                       |    |
| Dahmani Dalila Ines  | Licence Biologie Cellulaire et Moléculaire                    |  |
| Zoghman Meïem        | Licence Biologie et Physiologie Végétale                      |  |
| Mouelhal Adria       | Licence Biotechnologie et Génomique Végétale                  |  |
| Chentli Amira        | Licence Biotechnologie Microbienne                            |  |
| GANA Meol            | Licence Écologie et Environnement                             |  |

|                    |   |   |
|--------------------|---|---|
|                    | Licence Entomologie   |   |
| BAZRI Kamel        | Licence Gestion durable, traitement et valorisation déchets (P) |    |
|                    | Licence Génétique   |   |
| MECHATIChalim      | Licence Immunologie   |    |
| BOUZERM'B. letifa  | Licence Microbiologie   |    |
| BOULDJADJ Rodouane | Licence Toxicologie   |    |
| BENNAMOLIN Leila   | Master Biochimie  |    |
|                    | Master Biochimie Appliquée                                      |   |
| Aouaidjia Nawel    | Master Biodiversité et physiologie végétale                     |   |
| KACIM CHAOUICHE N/ | Master Bioindustries, analyse et contrôle (P)                   |  |
| Amira GHERBOUJ     | Master Bioinformatique  |  |
| BAKIRI Esma        | Master Biologie et contrôle des populations d'insectes          |  |
| ZOUHAD NADIA       | Master Biologie et physiologie de la reproduction               |  |
|                    | Master Biologie moléculaire des microorganismes                 |   |
| KHELIHI Karim      | Master Biotechnologie et biothérapie                            |  |
|                    | Master Biotechnologie et génomique végétale                     |   |
| TEVAÏ Lina         | Master Écologie fondamentale et appliquée                       |  |
|                    | Master Écologie microbienne                                     |   |

|                                 |   |   |
|---------------------------------|---|---|
| SEDRAD Khodja                   | Master Génétique  |    |
| ARIBI Boutheyna                 | Master Immunologie moléculaire cellulaire                       |    |
| Dr Bechraoui Asma               | Master Microbiologie et hygiène hospitalière (P)                |    |
| MEZIANI MERIEM                  | Master Mycologie et biotechnologie fongique                     |    |
| OUNIS Leyla.                    | Master Physiologie cellulaire et physiopathologie               |    |
| ARFA AZZEDINE<br>MOHAMED TOUFIK | Master Protection des écosystèmes                               |    |
| ZAMA. Djami Pa                  | Master Toxicologie  |    |
| NECIB Y.                        | Chef de département Biochimie-BCM                               |   |
| NOUADRI Y.                      | Adjoint en charge de la pédagogie Biochimie-BCM                 |   |
| MADALI BRAMIM                   | Chef de département Biologie Animale                            |  |
| BEINDJABALLAH Mohamed           | Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Animale              |  |
| KADEM CHAOUCHEN                 | Chef de département Biologie Appliquée                          |  |
|                                 | Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Appliquée            |  |
|                                 | Chef de département Biologie Végétale et Écologie               |  |
| BAZRI Khaled                    | Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Végétale et Écologie |  |
| ABDECBZ<br>Ouided               | Chef de département Microbiologie                               |  |
| BOULAHROUF<br>Khabel            | Adjoint en charge de la pédagogie Microbiologie                 |  |
|                                 | Responsable du tronc commun de Biologie                         |  |

|  |                                   |  |
|--|-----------------------------------|--|
|  | Responsable de la cellule PROGRES |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |
|  |                                   |  |

Constantine le 30/05/2022

Le responsable du Domaine SNV

رزقون محمد العربي  
مسؤول ميدان التكوين  
ع . ط . ح